

## PV AGO ADPPM 10/08/2013

Nicolas Gusdorf ouvre la séance en exprimant le plaisir du Conseil d'Administration de voir les adhérents présents si nombreux à cette AGO.

L'ordre du jour liste les formalités administratives d'usage qui sont les suivantes :

- Le PV de l'AGO 2012 est adopté à l'unanimité.
- Le tiers sortant est renouvelé à l'unanimité : Anne-Lise Volmer, Lionel Lemaire, André Malbreil, secrétaire général, et Nicolas Gusdorf.
- Le rapport financier est lu par Jean Fribourg : Les ressources proviennent des cotisations; elles s'élèvent à 15.782,00 €. Les dépenses sont liées à l'informatique et à la publication de la Gazette et s'établissent à 12.258,06 €, pour un résultat d'exploitation de 3.523,94 € ; le montant des produits financiers est de 1. 412 €, et des charges financières de 10,40 €. Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Le président **Jacques Storelli** expose ensuite son rapport moral.

Il salue les autorités présentes, le représentant de l'Etat, les élus, les présidents d'associations amies, à la présence desquels il est fort sensible. Les associations du Bassin, réunies dans la CEBA, sont actives toute l'année, et leur engagement est essentiel, ce qui additionne les compétences et les forces. L'association du Moulleau est particulièrement signalée. Les problématiques sont communes ou proches des nôtres. Un hommage est rendu à Jacques Rigaud, qui nous a quittés en 2012, et qui menait ici le combat de tous les combats, fort de son attachement à la nature, à la culture locale et aux traditions. Il a donné beaucoup de lui-même à tous les niveaux, y compris ministériel quand cela fut nécessaire (financement de la route de la Dune, classement de la forêt, etc...). Récemment, il eut l'occasion d'évoquer nos combats pylatais lors de l'hommage rendu au philosophe Georges Gusdorf, à la Bibliothèque Nationale. Georges Gusdorf était un grand Pylatais également, avec qui, comme il le disait, il partageait *« la volonté farouche de préserver de l'appétit des promoteurs le cadre exceptionnel du Pyla (des maisons sous les arbres) miraculeusement maintenu depuis la guerre. Notre association y a largement contribué, et Georges Gusdorf n'était pas le dernier à nous encourager de ses remarques caustiques. Attentif à nos débats, il les écoutait avec attention, et la mine renfrognée d'un examinateur sévère. Pour lui le Pyla était le lieu des vacances, auxquelles il ne manquait jamais, au prix d'un voyage en voiture qui durait alors quatorze heures. Le parfum des pins et le bruit de la marée montante faisait tout oublier »*.

Jacques Storelli : Jacques Rigaud était aussi familier des bains du premier janvier à Haïtza (je les ai parfois partagés) et du verre de Sauternes et du foie gras qui suivaient. Lors de son enterrement dans sa paroisse parisienne une ministre a rendu hommage à ce qu'il a apporté à la culture : mécénat, culture comme lien, savoir-vivre ensemble, transversalité quelle que soit votre culture, sans oublier le respect dû à la nature. « Jacques Rigaud a davantage fait pour la culture que tous les ministres de la culture de la 5<sup>ème</sup> République » conclut Catherine Tasca. **Une minute de silence est observée à sa mémoire.**

-Le sens de l'action n'est pas perdu, reprend Jacques Storelli : nous avons empêché le pire, et on parle du Pyla dans les médias plus que jamais parce qu'il a su se défendre contre les assauts du bétonnage. On voit depuis la dune la canopée sur le Pyla et le Moulleau, encore assez dense même si elle s'est malheureusement appauvrie : c'est l'Association qui l'a sauvée, et il faut remercier tous ceux qui y ont travaillé depuis

1969. L'équipe est bonne, et les membres du conseil d'administration doivent être remerciés pour leur engagement et leur travail ; ils ne comptent pas leur temps. Les enjeux restent précis, et nous sommes engagés sur tous les fronts, souvent en partenariat avec d'autres associations ou la CEBA. Le premier dossier phare est le Parc Marin, pour lequel il a fallu construire et convaincre. Un Conseil de gestion pléthorique et déséquilibré, imposé par la Préfecture de Bordeaux, dessiné pour limiter l'influence des associations, a été repoussé, par la CEBA, dont l'ADPPM. Le Conseil de Gestion comptera environ 50 membres (et non 85), et l'ouvert sera mieux défini. Le travail préparatoire présente un bilan de l'ensemble des usages et activités sur le Bassin ; le Parc Marin n'est pas une machine à interdire, mais une force de proposition et de suggestion issue de l'intelligence collective, ce qui doit permettre de rendre compatibles entre eux de multiples usages sur une baie qui n'est pas extensible. Il faut accepter de mesurer les effets de nos pratiques pour éviter les interdictions. Il ne reste qu'à attendre la signature du ministre, et un financement. Le tissu associatif a travaillé en parfaite collaboration avec Olivier Laban et Jean Michel Labrousse, les responsables des métiers de la mer.

-Pour ce qui est de l'accident de l'usine Smurfit du 5 juillet 2012, nous avons œuvré dans le sens de la réouverture de l'usine et de la reprise du travail, après enquête sur les causes de l'accident. L'usine fait travailler 430 salariés, et beaucoup de PME de la région sont impactées.

Les responsabilités de la rupture de la cuve et de la pollution des cours d'eau seront examinées par le Tribunal Correctionnel. Le wharf a rejeté des produits rincés issus de la cuve de liqueur noire.

L'ADPPM fait partie du Comité de Suivi de Site pour l'usine de cellulose et la cogénération Dalkia qui fabrique de l'électricité pour l'unité avec les résidus. Cela nous permet désormais de suivre de près l'activité industrielle au plan environnemental. Le jugement sera rendu le 2 septembre.

-Concernant le SCOT, qui encadre des règles d'urbanisme sur les 17 communes de l'arrondissement, la prévision porte sur 38000 logements, passés à 26000. Mais l'enveloppe urbanisable n'a pas bougé, et cette baisse n'est donc que « cosmétique ». Ainsi on peut craindre que dans 15 ans la population sédentaire ne double. À Arcachon, la question a été posée à Monsieur Foulon de savoir si une fois la cible des 12000 habitants atteinte, les permis de construire supplémentaires seront refusés ; la réponse est bien sûr négative. Aucun organisme de contrôle ne plafonnera les choses, et les difficultés de circulation sur la terre et l'eau risquent d'augmenter ainsi que la pollution du plan d'eau. Notre position est de dire que ce chiffre est trop élevé, et nous demanderons au préfet quelles sont ses intentions à l'égard de ce SCOT approuvé avec une abstention et un vote contre. En considération de la Note d'Enjeux et de ses préconisations sur le respect des coupures d'urbanisation, notamment celles du Laurey, de Pilat Sud et de Camicas, on peut dire que le SCOT passe outre ces recommandations. Nous le remettons donc en question, avec les autres associations. Le DAC, sa partie commerciale, prévoit trois grandes surfaces commerciales supplémentaires, à la Teste, Biganos et Lège. Cela est révélateur de la réalité de l'augmentation démographique prévue.

Un autre aspect de l'insécurité juridique est le fait que les PLU « tombent ». Celui de la Teste, daté de 2007, a été retiré en 2008. Celui de Lège-Cap Ferret fut annulé deux fois. Celui d'Andernos également (l'enjeu majeur porte sur la forêt du Coulin). Celui d'Arcachon a été annulé, puis validé par la Cour, et finalement corrigé à la marge devant le Conseil d'État. À La Teste une enquête publique est prévue à la rentrée pour mettre le PLU en conformité avec le SCOT. Architectes, juristes et propriétaires sont concernés. Le fait de ne pas avoir de PLU est dangereux. Le PLU actuel a été attaqué par deux associations et deux promoteurs. La possibilité de construire au Pyla Sud et au Laurey, malgré la décision du Conseil d'État, pose problème. Nous n'avons pas

toujours été consultés sur les projets. L'insécurité juridique rend le travail très difficile, comme c'est le cas actuellement au Ferret où il n'y a plus de PLU.

-L'urbanisme au Pyla constitue notre préoccupation essentielle. En matière de voirie les choses s'améliorent, avec la réfection du Boulevard de l'Océan et la réalisation très réussie d'une piste cyclable.

Nous demandons une meilleure protection du Pyla. Les contrôles sur les bordures, les matériaux et les abattages ne sont pas suffisants. Le texte sur l'abattage que nous avons mis au point avec la mairie est souvent ignoré ou contourné.

Beaucoup comptent sur nous pour les contentieux. Celui de Pilat-Sud, a empêché la construction d'un lotissement dans la forêt du côté de la caserne des pompiers. Il s'agit de protéger la vue sur la forêt pour les millions de visiteurs qui passent sur la dune. En outre le Boulevard de l'Atlantique deviendrait une voie « ter » drainant mécaniquement un phénomène d'urbanisation du côté de la forêt. Nous souhaitons préserver la tranquillité des résidents et préserver la forêt située à l'Est.

Un autre contentieux concerne Camicas et la protection du corridor écologique essentiel qui garantit la biodiversité qu'en tant qu'association agréée nous avons le devoir de protéger. Le Conseil d'État a souligné que la communication entre les Prés Salés, Camicas, et le Laurey, passe par le boulevard d'Arcachon non loin du golf, pour arriver au Laurey. L'existence de ce corridor écologique nous a permis d'empêcher la construction de 600 maisons au Laurey. Aujourd'hui, nous querellons un permis de construire sur un terrain qui verrouille ce corridor. Nous devons nous substituer à l'État qui ne peut s'investir sur tous les dossiers.

-Autres points durs, le problème des stationnements autour de la Corniche. Nous avons toujours été favorables à la rénovation du restaurant et de l'hôtel, dans le respect du PLU, ce qui favorise l'emploi.

La problématique concerne les 56 pins abattus sans autorisation. M. le Maire a bloqué les travaux par un arrêté interruptif; M. le Préfet a dû corriger le projet à plusieurs reprises. Pourquoi aménager en zone rouge ? La terrasse de la Corniche débordait sur le site classé il y a trois ans déjà. Pourquoi toutes ces anomalies? N'y a-t-il ni urbanistes ni géomètres pour suivre les chantiers? Il n'y a eu aucune consultation pour ce projet majeur qui impacte toute une partie du Pyla et change sa destination...

De plus, on se retrouve avec des centaines de voitures devant les villas des résidents, qui résistent « à la gauloise ». Ne pouvait-on pas faire mieux? Informer le public autrement que par un PC au dos d'un transformateur ? Pourquoi ne rien afficher sur le terrain destiné à devenir un parking au pied de la dune?

Le parking de 23 voitures ne résout rien en matière de stationnement. Il se limite uniquement au respect du PLU (création de chambres = places de parking). Pourquoi a-t-on prévu un parking visible par le million et demi de visiteurs de la Dune, et artificialisé un terrain en zone rouge dans ces conditions? Voilà le problème du Sud, outre les constructions qui seront commentées tout à l'heure. Il faut sortir par le haut de cette affaire, surtout en prévision du rachat de l'hôtel Haïtza, et régler le problème des stationnements, des bordures, du bruit à deux ou quatre heures du matin. On attend des mesures fermes sur les zones inondables, les PPRI, la question de la submersion marine et les risques en zone littorale.

La Gazette rend compte de l'essentiel de ces questions. Nous travaillons toute l'année, et nous communiquons toute l'année avec ceux qui nous laissent une adresse mail.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

**Hugues Legrix** prend la parole pour compléter les propos du président.

-Le problème de l'urbanisme au Pyla est celui de la gestion des contraires : plein/vide, végétal/minéral ; la question doit être vue de manière intercommunale pour régler des équilibres entre communes et aboutir à une cohérence. Notre grosse préoccupation est actuellement le SCOT, avec les 13000 logements prévus au Nord Bassin, et 10000 au

Sud, chez nous, sans compter 3500 dans le Val de l'Eyre: ce sont au minimum quelque 70000 habitants de plus. Notre deuxième inquiétude est la diminution des coupures vertes, l'enveloppe urbaine importante. Malgré la décision du Conseil d'État rendant le Laurey inconstructible, le SCOT le classe comme constructible. Or le problème est que le PLU est un document inférieur au SCOT et doit être en conformité avec lui. Comment donc adopter un PLU qui soit conforme à un texte que nous contestons? Dans le SCOT reparait également le serpent de mer de la fenêtre Océane, pôle d'urbanisation au niveau de la Salie, déjà mentionné dans le SDAU que remplace le SCOT. M. le maire avait supprimé cette fenêtre océane dans le PLU et elle reparait dans le SCOT : que faire? Toutes ces inquiétudes nous amènent à ester, ce qui n'est pas la meilleure solution.

-En ce qui concerne le PLU, qui doit être en conformité avec le SCOT, on ne sait ce qui va se passer. Par contre, contrairement au Laurey, le Sud Pyla est rendu inconstructible, suivant la décision du Conseil d'État : deux poids deux mesures? Pour ce qui concerne le Pyla, le PLU est globalement satisfaisant, sur le plan de la densité et du COS de 0,20, soit 200 m<sup>2</sup> construits pour un terrain de 1000 m<sup>2</sup>, une emprise de 100 m<sup>2</sup> au sol. Mais nous contestons les zones UPAC, zones de densifications que sont la Corniche, le terrain du Casino, Haïtza, la Chapelle forestière et la place Meller. Dans ces zones l'emprise au sol passe à 50%, d'où diminution des espaces verts, surtout avec l'emprise des parkings. Les hauteurs sont aussi supérieures à la norme. Nous avons déjà exprimé notre opposition à M. le Maire sur ces normes. La Corniche en est un exemple flagrant : il y aurait beaucoup à dire au niveau volumétrique. Qu'est ce qui a rendu possible cette réalisation ? C'est la zone UPAC, et nous n'en voulons pas sur d'autres sites. Il faut en rediscuter lors de la révision du PLU. La concertation est indispensable pour permettre le développement des commerces dans le respect des volumes et des espaces verts qui doivent rester la constante du Pyla. Que l'hôtel Haïtza à l'abandon soit aménagé est une bonne chose, mais nous exigeons une concertation avant l'attribution du permis, après quoi le seul recours est le tribunal. La concertation permettra de conserver l'équilibre nécessaire. Nous craignons que la règle particulière du PLU qui permet de construire un agrandissement aussi haut que le bâtiment existant n'aboutisse à un bâti trop important.

De plus les documents d'urbanisme sont non seulement imparfaits, mais souvent mal appliqués. Nous sommes tous responsables. Trop de réalisations ne sont pas conformes à leur permis de construire : nous demandons un contrôle de la mairie. La beauté du Pyla tient au mouvement de la dune et à la couverture végétale : or certains projets actuels portent atteinte au terrain naturel, avec tranchées dans les dunes..., et un déboisement au profit de piscines et autres. L'architecture ne respecte pas toujours la charte architecturale, ensemble de préconisations, qui n'a pas l'autorité de la ZPPAUP que nous demandons depuis longtemps. Les clôtures sont disparates, de plus en plus hautes, faites de panneaux de toutes sortes qui n'ont rien à faire au Pyla. Les enduits des façades, blancs sur le fond végétal sombre, se voient remplacés par du gris anthracite qui n'a pas sa place au Pyla non plus, et ne sont pas conformes au PLU. Les panneaux d'affichage des permis de construire sont illisibles. Tout cela doit être corrigé pour préserver l'esprit du Pyla, où la forêt est notre bien commun, dont chacune de nos parcelles est un morceau. Il faut éviter les plantations hétérogènes, et privilégier la végétation locale sobre en eau. L'architecture ne doit pas rechercher l'originalité à tout crin qui va contre l'unité. Les architectes doivent mettre leur ego sous le boisseau, et les clients aussi. Le respect de la charte architecturale passe avant l'originalité, au bénéfice de l'ensemble. Les contrôles sont indispensables.

-**N. Gusdorf** annonce que les questions de l'assistance porteront sur un ensemble de problèmes, dont Jacques Storelli fera la liste avant de passer la parole aux autorités.

-Le Président remercie la mairie pour le prêt du local, des tentes et des chaises, avant de faire la liste de l'essentiel des doléances dont l'association est porteuse.

L'état des plages a été mentionné de nombreuses fois, et Serge Bouteiller pourra parler d'un chantier qui a fait couler beaucoup d'encre. Les cailloux ont été retirés fin juillet. Surveillance et nettoyage des plages posent aussi problème.

Les panneaux de signalisation sont un autre enjeu ; Jean Calmon a obtenu un changement évitant que les visiteurs de la Dune ne passent par le Pyla.

La déchèterie près de la caserne des pompiers ne semble pas conforme aux normes européennes, en raison de problèmes de circulation.

Face au Bal à Papa, et à l'Ermitage, de nombreux incidents sont constatés, dont nous nous tenons informés, et dont nous discutons avec la police. Mais beaucoup de riverains sont dérangés. De même le problème de fiestas à répétition dans une maison avenue de la Plage nous a été rapporté. Ces problèmes doivent être réglés. Les comportements inciviques se multiplient.

L'allée du Sémaphore ne doit pas servir de parking ; par ailleurs une piscine en milieu de voie s'y forme quand il pleut.

Des engins volants peu stables survolent la dune, d'où ils décollent après avoir détruit les clôtures avoisinantes pour s'y introduire.

La Forêt du Laurey, que nous avons sauvée, est mal entretenue, nous signale M. Gouyou-Beauchamp ; mais nous n'avons pas le pouvoir d'imposer aux propriétaires privés d'élaguer leurs arbres. Seul un contentieux privé permettrait d'aboutir (trouble anormal, risques, responsabilité...).

Le débroussaillage pose toujours problème; nous avons une réponse du Ministère qui se trouve dans la Gazette.

Certains demandent que la 4 voies venant de Bordeaux soit prolongée jusqu'à Arcachon pour résoudre le problème des embouteillages.

Les dragages posent problème. Au Moulleau, nous indique Sabine Jeandenand, Directrice du SIBA, la météo commande une fenêtre de tir étroite. La nouvelle drague a été testée en septembre, avec un tuyau de 2 km.

Les ferrailles des parcs ostréicoles qui restent en place à Arguin sont peu esthétiques et dangereuses; Olivier Laban défend le principe de l'installation des parcs ostréicoles à Arguin, qui donnent de meilleurs résultats que dans le Nord-Bassin. Le décret de création des parcs n'est pas paru ; c'est donc une zone de non-droit, où on n'a pas de base juridique pour sanctionner. Il y a eu une journée de retrait des ferrailles le 30 juillet, mais il y a de « mauvais élèves ».

Les pistes cyclables sont très appréciées, même si elles gênent quelques riverains. Des vélos roulent aussi sur la route. Le boulevard peut être dangereux ; il y a eu un mort dans la semaine, et la prudence est de rigueur, sans qu'on puisse mettre en cause le nouvel aménagement.

La hauteur de certaines maisons au Sud a été remarquée, et des contrôles sont demandés.

Les panneaux d'affichage de PC « à l'encre sympathique » sont un souci ; allée du Sémaphore, l'un d'eux, entièrement blanc, a néanmoins été contrôlé par huissier. Cela rend tout contrôle impossible. Les responsables sont toujours un peu les mêmes.

L'annulation du PLU peut avoir des conséquences négative, comme de rendre à nouveau possible le lotissement des Bordes. Le sujet est compliqué.

Les questions sur le PPR seront traitées par M. le Préfet.

Face à la Corniche, une maison a un recul qui pose problème.

L'accès à l'hôpital est difficile.

Un adhérent demande qu'une cale à bateaux soit installée au Pyla.

Les jet skis sont cause de nombreuses nuisances.

Les mégots sont nombreux sur les plages.

La mortalité est élevée chez les huîtres, surtout la triploïde; les huitres naturelles comme celles que nous allons déguster résistent mieux. Sur les 320 exploitations ostréicoles du Bassin, seules 15 font des huitres naturelles.

Autres problèmes, la délinquance au Pyla, et la question des commerçants, que nous soutenons et dont certains sont présents parmi nous.

**-M. le sous préfet Hamon** prend ensuite la parole. Le SCOT est un problème compliqué, car il est l'aboutissement d'un long travail de la part des élus, outre l'enquête publique. C'est un document qui fixe des objectifs en matière de gestion du territoire, de préservation des équilibres économiques et sociaux, et de l'environnement. La concertation a eu lieu avant l'approbation par le SYBARVAL. Elle a intégré des observations, sur le nombre de logements et les surfaces commerciales. L'État de son côté a son mot à dire, notamment sur l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs, comme à Andernos. Il est important d'achever toute cette procédure. Le dossier a été remis aux services de l'État en juillet pour le contrôle de légalité. La révision est donc terminée, et les documents sont en cours d'examen.

-Jacques Storelli interroge le sous-préfet sur la question de la délinquance et de la sécurité. Les chiffres sont formels, dit-il : la délinquance est stable en 2013, et les moyens sont identiques, avec 50 renforts de gendarmerie. Certains au Pyla expriment leur satisfaction, mais l'appréciation subjective de cette présence peut varier.

**-N. Gusdorf** pose le problème des établissements de nuit. M. le préfet admet l'existence du problème récurrent de l'Ermitage. Les services de police ont été priés d'y veiller ; on attend le résultat de leur action.

**-Jacques Storelli** pose le problème de l'incompréhension, voire de la mauvaise volonté, des services de police en cas de tapage nocturne. La police n'intervient pas toujours, et rappelle parfois le plaignant à six heures du matin. L'identité pylataise n'est pas toujours bien perçue. Il ne faut pas hésiter à porter plainte. Plusieurs cas ont été signalés depuis le début de l'été. M. Hamon a donné des instructions et va les suivre.

**-Jean Jacques Eroles**, vice-président du SYBARVAL, défend le consensus autour du SCOT, qui doit concilier de nombreux éléments contradictoires. Un grand travail a été accompli. Il y a quasi unanimité. Le débroussaillage a fait de grands progrès. Les questions de sécurité sont traitées en collaboration entre collectivités et services de l'État, dont l'ONF, sur les problèmes de bivouacs et de camping-cars. De nombreuses opérations sont menées. Il n'y aura pas 200 voitures supplémentaires suite à la réouverture d'Haïtza, qui doit être une opération de qualité, avec parking sur la parcelle. Il n'y aura pas de restauration. Il faut discuter sur la question du parking, et en général sur les grands projets, et les zones commerciales, déjà réduites par rapport au dernier PLU. Mais il faut des possibilités commerciales avec un COS adapté. La mairie s'engage à travailler avec les Pylatais sur les projets, et les problèmes de parkings. La question du Pyla Sud n'est pas résolue, malgré les efforts de traitement.

#### **-Les questions :**

**Alain Dubaudiez**, de la rue du Figuier, dit se trouver au cœur des problèmes causés par l'Ermitage. Les nuisances peuvent être violentes, avec intrusions, piscines squattées, etc, entre 4 et 6 h du matin. Envoyer un car de CRS à 11 h comme cela a été fait ne sert absolument à rien. Le problème doit être traité au moment où il se produit. Le problème est récurrent chaque année, tous les voisins en témoignent ; il est étonnant que M. le préfet n'en ait été informé que depuis une semaine. La question est de savoir qui doit le traiter : la police nationale, la municipalité, l'établissement lui-même, ou les riverains. Les choses ne peuvent pas rester en l'état.

Le préfet affirme qu'il est lui même responsable. Mais il n'a pas été informé du problème, qui apparaît tous les ans, mais est plus important cette année que les années précédentes ; il va s'en occuper.

**M. Dassonville**, de l'allée Ventôse, dit qu'à l'Ermitage, on n'arrive qu'à trois heures du matin pour en sortir à six heures : ne pourrait-on avancer cet horaire? Jacques Storelli explique que la décision de fermer à six heures a été prise il y a quelques années, à

l'exemple de l'Espagne: en sortant le matin on a moins tendance à vouloir boire encore ou créer des troubles. D'ailleurs l'établissement ne doit plus servir à boire à partir de quatre heures, et mettre des en-cas à disposition des clients. Il cite un exemple des nuisances occasionnées par les incivilités nocturnes : un membre du conseil d'administration, riverain, a vu son mobilier de jardin jeté sur la plage, et s'est cassé le bras en allant le chercher.

Une dame remercie Mme Monteil-Macquard et M. le Maire pour les efforts faits pour améliorer les choses du côté du Bal à Papa. De nombreuses demandes faites à la police n'ont pas été suivies d'effet ; le commissaire lui a demandé de déposer une plainte, d'abord individuelle, puis collective. Les riverains sont exaspérés. Mais la mairie est intervenue, et les établissements tendent à respecter la charte qu'ils ont signée, tout en continuant à faire beaucoup de bruit.

Un adhérent s'inquiète du conflit entre PLU, sur lequel il a fallu se prononcer, et le SCOT. D'autres documents ne vont-ils pas encore s'ajouter à ceux-là ? Le préfet réexplique la différence entre SCOT, document collectif, et le PLU, établi dans chaque ville suivant les orientations du SCOT. Jacques Storelli rappelle que le SCOT a remplacé le SDAU.

**M. Germain**, 52 bd de l'Océan, a cru comprendre que l'ADPPM approuvait le PLU notamment en ce qui concerne les parties commerciales entre le rond-point du Moulleau et la pharmacie ; Hugues Legrix rappelle qu'au contraire nous nous élevons contre ce zonage partout où il existe. M. Germain signale aussi que les ralentisseurs sont cause de bruit ; M. Eroles explique que ce ne sont pas des ralentisseurs mais des plateaux surélevés, qui font moins de bruit que les ralentisseurs.

**Pierre Huillier** pose une question concernant le plan de prévention des incendies de forêt, toujours pas finalisé. M. le sous-préfet explique que les moyens de prévention sont en place, et dit qu'il va se renseigner. Le débroussaillage est surveillé.

**Louis Pourrain**, qui habite la Teste-Bourg, adhérent car favorable au développement durable, reproche à la mairie d'avoir en matière de développement durable un discours et des pratiques, notamment au Pyla, contradictoires.

**M. Michel Gros**, avenue des Dunes, pose la question des survols de la zone à basse altitude, et du non-respect de la législation. M. le préfet explique que les survols d'hélicoptères sont justifiés par des recherches de personnes. Jacques Storelli ajoute qu'il a participé aux efforts pour déplacer vers le sud le point Whisky sans impacter le banc d'Arguin. Le problème n'est pas tant les avions de tourisme, mais les engins genre ULM, qu'il faut inviter à modifier leurs pratiques ; mais il est vrai que les cheminements et hauteurs sont très souvent transgressés.

**M. Chargelègue**, avenue Haïtza, pose une question sur la sécurité : avec 60000 habitants en plus annoncés, il ne comprend pas que les effectifs de la police n'augmentent pas. Le préfet répond que les effectifs s'adaptent aux situations. Ils sont ajustés aux besoins.

**M. Domecq-Cazeaux**, de l'avenue des Sables, soulève le problème de la zone de l'hôtel Haïtza, en son nom et en celui de ses voisins. La zone a un grand potentiel de développement ; les nuisances sonores et autres peuvent être importantes. Jacques Storelli signale que le projet comporte un volet parking, et rappelle avec force le désir de l'ADPPM d'être concertée, à la différence de ce qui s'est passé à la Corniche. Une promesse de parking souterrain de M. Teychouères n'a jamais été tenue. Le garage Eskualduna n'est pas exploité à ce jour. Pourquoi ?

Une question porte sur le planning de la piste cyclable du boulevard de l'Océan. Le dernier tronçon doit être mis en place l'hiver prochain.

En ce qui concerne le bruit, le préfet rappelle que le secteur est attractif, que les loisirs sont de plus en plus bruyants, et que le PNM tentera d'organiser les activités.

**Françoise Soubie**, 16 avenue de l'Eden, signale des problèmes de dégradation de voitures dans sa rue, et demande quelle surveillance est mise en place. Elle se plaint

par ailleurs d'entendre sonner la sirène des pompiers le mercredi. Le maire rappelle qu'un test a lieu le premier mercredi du mois.

Une question technique est posée concernant le plan de sauvegarde du paysage. L'adhérent s'étonne de l'architecture des cabanes de la Corniche, et se demande comment le permis de construire a pu être délivré. M. le maire répond qu'il s'agit d'une charte paysagère sans autorité précise. Il soutient que le style basco-landais, mis en place par les Gaume, qui a fait le Pyla ce qu'il est, ne doit pas exclure d'autres types d'architecture. Les constructions ne sont pas en contradiction avec le PLU. La charte paysagère ne fait que donner des conseils et n'a pas autorité.

Un adhérent se réjouit de la présence d'une boîte de nuit au Pyla, pour éviter aux enfants d'aller à des kilomètres. Il demande pourquoi le Laurey-Pissens, non constructible dans le PLU, le sont dans le SCOT, établi sous l'autorité du maire, et pourquoi on ne concentre pas les efforts sur le SCOT. Jacques Storelli répond qu'il ne faut pas laisser passer les textes sans réagir. Nous demandons que le PLU soit modifié sur certains points seulement. Il va changer de toute façon, avec une nouvelle enquête publique ; quant au SCOT, il sera inévitablement attaqué. M. Eroles explique que le PLU sera mis en révision en septembre, et que les deux textes, très techniques, sont plus conformes qu'ils ne semblent, si on les lit comme il faut.

**Michel de Greef**, avenue Chambrelent, complimente le maire sur les pistes cyclables, sauf de la place du Figuier au Moulleau, où les voies dans des rues parallèles sont mal signalées. M. Eroles explique pourquoi il n'y a pas de piste en site propre sur ce tronçon, trop étroit. Les pistes cyclables sont conseillées, mais pas obligatoires. La tolérance est de rigueur.

Une dame demande pourquoi il n'y a pas de ralentissement à 30 dans la descente vers la plage de la Garole. Le maire répond qu'un passage sur deux a été mis à trente. On ne peut mettre toute la zone à 30.

**Gérald Voituriez**, de Côte du Sud, évoque les nuisances autour de l'avenue du Figuier. Ses clients écourtent leurs séjours à l'hôtel. L'un d'eux a vu arracher les plaques de sa Ferrari. Après quatre dépôts de plainte l'an dernier, il lui a été conseillé de faire sa propre police. Les problèmes se posent entre 4 et 6 h du matin.

Le préfet déclare la réponse du fonctionnaire de police inadmissible. Il répète qu'il va s'occuper du problème.

**Robert Thivier**, qui habite Arcachon, demande qui va vérifier que le chiffre de 26000 logements pour les communes du Sud-Bassin, un fois atteint, ne sera pas dépassé. Le préfet répond que le meilleur contrôle est celui des citoyens, qui peuvent engager des recours. Les décisions municipales sont toutes opposables.

Nicolas Gusdorf donne la parole à Nicolas Beytout.

**Nicolas Beytout**, adhérent depuis de longues années, prend la parole, en mémoire de Jacques Rigaud qu'il a bien connu. Il vient au Pyla depuis une quinzaine d'années et a vu de nombreuses choses évoluer. Des questions récurrentes sont posées aux AG. Il se réjouit de ce que les relations entre l'ADPPM et la mairie ont pris un tour constructif. Il est important d'insister sur certains points, à quelques mois des élections municipales. La nécessaire gestion des contraires se pose dans trois domaines, long-terme, moyen-terme, et immédiats. Les sujets à long terme sont assez techniques, comme la création du Parc Marin et le contentieux SMURFIT qui sera réglé le 2 septembre, et où l'ADPPM est maintenant partie prenante de la sécurité environnementale ; le SCOT, et l'apparente contradiction avec le PLU, qui est niée par le préfet ; enfin le PLU qui va encore changer, sur des points qu'il faut surveiller.

Les sujets importants à moyen terme sont des points de cristallisation très forts, comme le stationnement autour de la Corniche, énorme problème pour les riverains, qui doit être une priorité pour la mairie. Les zones UPAC sont également un point sur lequel l'ADPPM ne lâchera rien : la gestion des contraires impose ici de composer entre favoriser les commerces, sans attenter à la tranquillité, dans une enclave de paix que



nous voulons tous préserver. Le maire s'est engagé à entamer une concertation sur Haïtza, que nous nous désolons tous de voir se dégrader, fermé depuis tant d'années ; nous espérons avoir de bonnes nouvelles l'an prochain.

En ce qui concerne les problèmes immédiats, la tranquillité et la sécurité sont des soucis importants. M. le Préfet se flatte de la stabilité des faits délictueux ; mais nous demandons une baisse, une réduction de ces problèmes. On ne peut se satisfaire de la stabilité qui succède à une augmentation l'année précédente. L'augmentation de la fréquentation oblige à une gestion adaptée ; elle ne doit pas résulter automatiquement en une augmentation des délits. C'est un problème immédiat et prégnant. L'Ermitage a été citée plusieurs fois ; la nuit aux alentours, et même à une certaine distance, est scandée par les hurlements et des hordes qui s'y rendent ou en sortent. Ce problème constitue une part importante du jugement que nous portons sur l'action des autorités. L'association fait un travail exceptionnel sur la défense de la zone et du Bassin. Nous demandons au maire et au préfet davantage de vigilance, notamment sur le point de la conformité des textes et des structures qui régissent cet endroit merveilleux ; et davantage de cohérence entre la protection et le développement de ce territoire. Développement et préservation doivent être conjugués. Des contrôles plus nombreux sont nécessaires ; des permis sont délivrés, des travaux effectués qui ne sont pas conformes aux règlements. Il faut enfin souligner ce qui n'a pas été dit assez clairement : l'ADPPM gagne ses contentieux et les procès qu'elle engage sur tous les points litigieux ; elle sera tous les ans plus vigilante et plus nombreuse.

**Jacques Storelli** rebondit sur deux points.

L'augmentation de la fréquentation et des nuisances provient de la décision des autorités de permettre une population doublée, ce que nous contestons ; le milieu, surtout l'eau, mais aussi la forêt, les voies de circulation, ne le permettent pas. Il y a incohérence environnementale et peu de cohérence administrative entre les textes. Nous sommes des gens ouverts, mais la baie n'est pas extensible, l'eau non plus, dans toutes ses composantes, Val de l'Eyre, bassin versant et SAGE. On ne peut amener trop de monde trop vite. Enfin dans le cas de la Corniche on nous parle de charte paysagère, alors que depuis des années avec Jacques Rigaud nous avons tous été d'accord pour demander une ZPPAUP, sans l'obtenir. Nous avons travaillé avec M. Wagon et payé de notre poche pour ce projet qui était sur le point d'être signé par l'équipe municipale précédente. Certains opérateurs ici ont résisté ; pourquoi ? Pour rendre possible la Corniche, qui arrivait. Nous repartons donc pour obtenir une AMVAP, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, que nous demandons maintenant à nos élus. Il n'est peut-être pas trop tard. Imaginez la Corniche au milieu de Dinard ou de Périgueux, ou de l'une des 480 ZPPAUP en place aujourd'hui ? L'AMVAP s'accompagne en outre d'avantages fiscaux quand on fait des travaux, et on nous la refuse ! Or nous en avons besoin pour protéger les perspectives, les couleurs, les matériaux, les arbres, enfin tout ce qui fait le Pyla, et nous protéger contre nous-mêmes. La charte paysagère n'est qu'un ersatz, qui ne protège rien. Il nous reste quand même le plaisir d'être ensemble et de déguster les huitres naturelles d'Angélika Hermann et le Domaine de Chevalier d'Olivier Bernard. Merci à tous !

Au Pyla,  
Le 10 août 2013